



**AVIS du Comité Social et Economique de la  
CPAM de l'Ain  
sur les budgets prévisionnels 2021 de la Gestion  
administrative de la CPAM de l'Ain et du Centre  
d'Examens de Santé**

Bourg en Bresse, le 14 décembre 2020

Les budgets prévisionnels 2021 ont été présentés au Comité Social et Economique de la CPAM de l'Ain, le 8 décembre 2020.

Les éléments apportés par la Direction lors de la séance plénière du CSE actent la continuité de l'existant sans aucune perspective, pour les agents, d'une amélioration de leurs conditions salariales et de travail.

L'analyse des documents présentés nous permet de mettre en évidence plusieurs points :

L'inéluctable continuité dans la baisse des effectifs, confirmée par le CPG 2018-2022.

La Direction annonce un budget 2020 rectificatif à hauteur de 20 835 010 € en dépense de personnel et pourtant n'envisage pour 2021 que 19 444 620 € pour rémunérer son personnel, soit une baisse de près de 7%. Après avoir récupéré la gestion de toutes les mutuelles, du RSI et maintenant de la MNH dès 2021, le personnel diminue chaque année davantage. C'est l'adage du « faites toujours plus avec toujours moins » !

La Direction de la CPAM de l'Ain n'affiche **aucune ambition salariale** vis-à-vis de son personnel, elle accepte de contenir les salaires à l'intérieur d'une enveloppe RMPP, uniquement pour répondre aux objectifs fixés par la CNAM et ainsi percevoir leurs primes de bon exécutant. Si l'enveloppe est dépassée, que se passera-t-il ? Serions-nous mis en cessation de paiement ? Permettez-nous d'en douter. Le personnel de la CPAM de l'Ain est en souffrance. Nous dénonçons l'année dernière la forte hausse des licenciements, pour inaptitude ou autre. Cette année nous constatons que la Direction, dans son budget rectificatif 2020 provisionne 224 657 € pour litige, y aurait-il un lien avec les licenciements de l'année dernière ?

La politique d'austérité menée par l'UCANSS ne peut plus durer, toutes les économies faites sur le dos des agents depuis plus de 15 ans ne leur sont jamais rétribuées.

La dégradation des conditions de travail dans l'ensemble des services (Sous-effectifs de techniciens experts à GDB, aux Risques Professionnels, aux Frais de Santé ...) engendre un réel mal-être parmi de nombreux salariés. Mal-être, également amplifié par la non reconnaissance des nouvelles compétences exigées, mais jamais rémunérées.

Tout le personnel s'est mobilisé depuis le 1<sup>er</sup> confinement pour payer les différents arrêts mis en place par le gouvernement pour faire face à la crise sanitaire (garde d'enfants de moins de 16 ans, isolement...). Les agents ont fait fonctionner la plateforme contact tracing 7 jours sur 7 en moins d'une semaine, ils travaillent samedi, dimanche, jours fériés...pour quelle reconnaissance ?

Pour toutes ces raisons, le budget prévisionnel présenté pour 2021 ne répond absolument pas à l'attente du personnel, en matière de moyens matériels et de reconnaissance salariale qui lui permettraient d'assurer sa mission de service public de qualité à destination des assurés sociaux.

On leur demande toujours plus avec moins de moyens.

Un employé de sécu qui débute aujourd'hui perçoit, 1557,33€ bruts alors que le SMIC est à 1539,42€.

Il n'y a plus que 17.91€ d'écart entre le salaire d'un technicien prestation et le SMIC alors qu'en 2015 l'écart était de 99,81€.

10 ans que la valeur du point n'a pas bougé, il faut désormais augmenter les salaires de façon drastique et redonner de la valeur et du sens au travail.

**Aussi, le Comité Social et Economique (CSE) de la CPAM de l'Ain émet un avis défavorable sur le budget prévisionnel 2021 de Gestion Administrative.**

Concernant le centre d'exams de santé, la rémunération de son personnel est stable, les effectifs également. Les missions sont recentrées sur la prévention et la réduction des inégalités d'accès aux soins.

**Le Comité Social et Economique (CSE) de la CPAM de l'Ain émet un avis favorable sur le budget prévisionnel 2021 du Centre d'Examen de Santé.**

*La secrétaire du CSE de la CPAM de l'Ain.  
Christelle GAY*